



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JANVIER 2021

Le 18 janvier 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 janvier 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	20
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Céline DELPECH, Juan Carlos VEGAS, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Marie-Claude BEAUFILS à Réjan SAUPIN, Jean Pierre MOURIER à Patrick CALLAIS, François LANGLOIS à Elisabeth BIDEAUX, Béatrice TASSERY à Christian LETEURTRE, Vincent SGARLATA à Monique COURSELLE,

Absent(s) excusé(s):

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie LOQUIN est nommée secrétaire de séance.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

APPEL A PROJET RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP76) : DEMANDE DE SUBVENTION 2021 - CM/21/006

Dans le cadre des actions du Centre Social la Zertelle, les ateliers parents-enfants (animations et sorties en direction des parents et des enfants) sont subventionnés depuis 2015 par le REAAP 76 (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

Cet appel à projet annuel a pour principal objectif de valoriser la relation parents-enfants et de soutenir la parentalité.

Les objectifs généraux sont :

- Soutenir et valoriser la fonction parentale,
- Soutenir l'implication collective des parents,
- Favoriser la relation parents-enfants,
- Développer des actions partagées parents-enfants,
- Soutenir la création d'un espace d'accueil parents-enfants

Les ateliers parents-enfants permettent d'organiser au sein de la structure sociale un temps de partage autour d'activité comme la cuisine ou le jeu, mais également des temps de découverte familiale à l'extérieur avec des promenades et des activités qui favorisent la collaboration, le partage et l'échange. Depuis 2019, un espace accueil parents-enfants propose un lieu d'activité ergonomique adapté aux besoins des 0-3 ans et 4-6 ans, et où les propositions d'activités peuvent être diverses et variées. En janvier 2021, le centre social intègre un éducateur au sein de son équipe dont l'une de ses missions est de soutenir la parentalité.

L'appel à projet permet de financer aussi bien les temps de l'ensemble de ces activités que leur conception et leur préparation. Cela permettra à la Ville de percevoir, si le projet est retenu, une subvention qui contribuera au fonctionnement et au développement de ces actions.

Le montant de la subvention est variable et fonction des attentes de la Caisse d'Allocations Familiales qui est de développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le renouvellement de la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet REAAP 76 dont le cahier des charges est rendu public à partir du 27 janvier 2021 pour un dépôt de dossier le 28 février 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents 76 dans le cadre des actions du Centre Social la Zertelle,

D'ENGAGER à inscrire au budget les crédits nécessaires à l'ensemble de l'opération,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 19 janvier 2021

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

